

Présentation des programmes & fonds européens en ARIEGE

*Pascal BOLOT, Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales*

L'investissement de l'Union européenne en Midi-Pyrénées

1,3 milliard d'euros à travers les programmes régionaux

- >> La politique de développement rural - FEADER
721 millions €

- >> La politique régionale - FEDER & FSE
622 millions €
 - Compétitivité et emploi
 - Coopération territoriale européenne

Les programmes régionaux

FSE
FEDER
FEADER

Ce qui change avec les nouveaux programmes

La fin du zonage : tout le territoire de Midi-Pyrénées est concerné

Concentration thématique autour des stratégies européennes de Lisbonne et Göteborg : innovation, compétitivité et développement durable

Les actions soutenues

COMPÉTITIVITÉ

Energie Développement durable
Partenariat public/privé dans la recherche **PME**
Commerces de proximité
Pôle de compétitivité **Innovation**
Plate forme technologique
Création d'entreprise

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Energies renouvelables
Bâtiment économe Biodiversité
Eau Prévention des risques
Economies d'énergie **Natura 2000**
Ressources naturelles
Education à l'environnement
Qualité des milieux aquatiques

DÉVELOPPEMENT RURAL

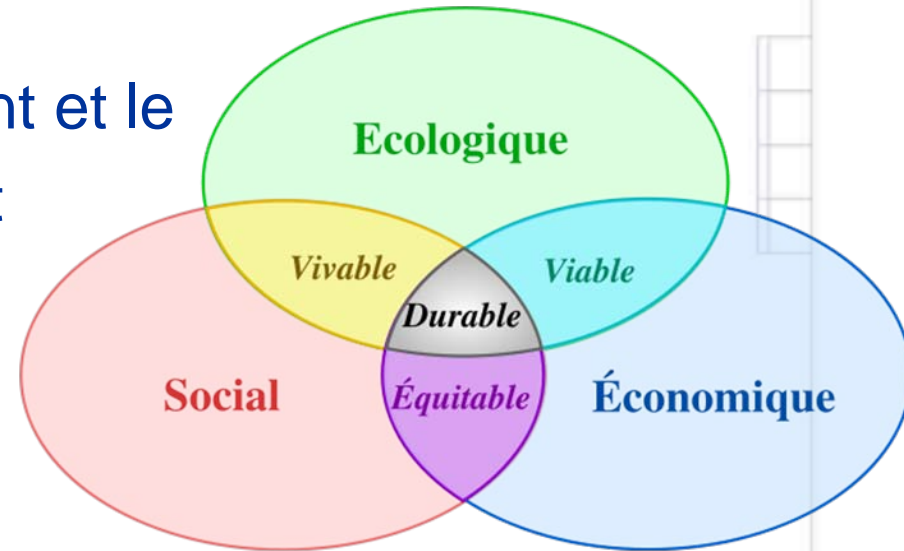
Crèche - Maison de santé
Forêt - bois **Qualité de vie**
Eau Internet haut-débit
Biodiversité **Qualité alimentaire**
Agriculture biologique **Montagne** Tourisme rural
Pastoralisme
Micro-entreprises

EMPLOI

Formation tout au long de la vie Plan de formation
Accompagnement des chômeurs
Développement des compétences **Lutte contre les discriminations**
Egalité femme-homme
Mutations économiques
Reconversion

Les priorités transversales

L'environnement et le
développement
durable



L'emploi



L'égalité des
chances



Une gestion partenariale

- Une Autorité de Gestion :
la Préfecture de la région Midi-Pyrénées
- Une gestion déléguée selon leurs compétences
à des collectivités territoriales :
 - Conseil Régional
 - Conseils Généraux >> Conseil Général de l'Ariège
- à des organismes :
 - Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi (PLIE)
 - Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

Des décisions collégiales

Les partenaires se réunissent en moyenne chaque trimestre au sein du

Comité Régional Unique de Programmation

pour sélectionner ensemble les projets qui bénéficieront du soutien de l'Union européenne

Comment réaliser un projet européen ?

- Le projet doit s'inscrire dans les priorités définies dans les programmes
- Les 3 phases de votre projet

1

- Conception du projet
- Recherche de cofinanceurs
- Dossier de candidature (présentation du projet, calendrier de réalisation, plan de financement...)
- Dépôt de candidature

2

- Les services gestionnaires instruisent le dossier de candidature
- Ils donnent un avis d'opportunité sur le projet au regard des priorités européennes
- Les partenaires réunis en comité de programmation sélectionnent les projets qui recevront un cofinancement européen

3

VOTRE PROJET A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser
- A chaque étape de sa réalisation, le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez

1

- Conception du projet
- Recherche de cofinanceurs
- Dossier de candidature
(présentation du projet,
calendrier de réalisation,
plan de financement...)
- Dépôt de candidature

Montage du projet

1

- Conception du projet
- Recherche de cofinanceurs
- Dossier de candidature (présentation du projet, calendrier de réalisation, plan de financement...)
- Dépôt de candidature

N'hésitez pas à contacter la Préfecture de région avant ou pendant le montage de votre projet.

Pour vous orienter et vous accompagner, votre contact :

Mathilde GRANDVAL

mathilde.grandval@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

05 34 45 33 14

2

- Les services gestionnaires instruisent le dossier de candidature
- Ils donnent un avis d'opportunité sur le projet au regard des priorités européennes
- Les partenaires réunis en comité de programmation sélectionnent les projets qui recevront un cofinancement européen

2

- Les services gestionnaires instruisent le dossier de candidature
- Ils donnent un avis d'opportunité sur le projet au regard des priorités européennes
- Les partenaires réunis en comité de programmation sélectionnent les projets qui recevront un cofinancement européen

Instruction du projet

Le service compétent, désigné en fonction de la nature de votre projet, instruit votre projet.

- La DRRT (Etat) pour un projet de recherche
- La DAER (Conseil régional) pour l'aide aux entreprises
- Un OPCA pour un projet de formation en entreprise
- ...

Ce service vous contactera pendant l'instruction pour des compléments d'information éventuels.

3

VOTRE PROJET A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser
- A chaque étape de sa réalisation, le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez

3

VOTRE PROJET A ÉTÉ
SÉLECTIONNÉ ?

- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser
- A chaque étape de sa réalisation, le financement européen vous est versé sur la base des dépenses que vous justifiez

Réalisation du projet

Vous signez un « contrat »

Vous avez des obligations à remplir en contrepartie de la subvention européenne. Les gestionnaires sont là pour vous aider à les remplir.

- respecter les clauses du contrat
 - assurer la publicité du financement européen
- >> le kit de communication du bénéficiaire
- justifier les dépenses
 - conserver les pièces administratives
- >> s'agissant d'argent public, vous devez être en mesure de justifier en cas de contrôle
- ...

Les programmes de coopération territoriale européenne

FEDER

Les programmes de coopération



- La coopération transfrontalière
Espagne-France-Andorre
www.poctefa.eu



- La coopération transnationale
SUDOE (Sud-ouest européen)
www.interreg-sudoe.eu



- La coopération interrégionale
Interreg IVC (Union européenne)
www.interreg4c.eu

Votre contact pour la coopération

Sylvie LEGUEVAQUES

Cellule coopération
SGAR / Préfecture de Région

05 34 45 33 09

sylvie.leguevaques@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

Les diaporamas & tous les documents de référence sont téléchargeables sur le site dédié aux programmes européens en Midi-Pyrénées :

www.europe-en-midipyrenees.eu

Merci de votre attention